

# MANUEL QUALITÉ

## AGROPOLIS FONDATION

### Mars 2018

## 1. CONTEXTE

### 1.1. Présentation de la Fondation

Agropolis Fondation est une Fondation de coopération scientifique créée en février 2007. **Sa mission générale est de soutenir, par la recherche et l'enseignement supérieur, le développement et la diffusion de connaissances au service des acteurs de l'agriculture et du développement durable.** Elle le fait au travers de son réseau scientifique et de ses partenaires.

La Fondation dispose de dotations apportées par l'Etat, par ses 5 fondateurs, par des partenaires et par des donateurs, ainsi que de financements résultant de réponses à des Appels à Projets nationaux ou internationaux.

Les cinq membres fondateurs sont :

- le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
- l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ;
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
- le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro)
- l'Université de Montpellier.

Le réseau scientifique soutenu par la Fondation est constitué, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de 41 unités de recherche (basées à Montpellier, Avignon, Narbonne, Perpignan, La Réunion) rassemblant environ 1 500 scientifiques, 900 doctorants et post doctorants et 900 personnels d'appui technique et administratif relevant de 13 institutions de tutelle. Ce réseau correspond au Labex Agro (2011-2019) labellisé dans le cadre de l'Appel à Projets Laboratoires d'Excellence du Programme Investissements d'Avenir.

Il est centré sur la plante d'intérêt agronomique, depuis l'étude des gènes et du fonctionnement de la plante individuelle jusqu'à l'étude des systèmes de production et de transformation, de l'utilisation des produits et des enjeux liant société et agriculture. Il rassemble un continuum de compétences pluridisciplinaires (sciences biologiques, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales). Il est porteur d'une expertise reconnue sur un grand nombre d'espèces végétales cultivées tempérées, méditerranéennes et tropicales et sur les systèmes de production et de transformation correspondants.

**La mission générale de la Fondation énoncée ci-dessus se décline en quatre missions spécifiques :**

- (1) soutenir des dynamiques scientifiques privilégiant l'interdisciplinarité et l'intégration (du gène aux systèmes) ;**
- (2) renforcer la notoriété et l'attractivité du réseau de la Fondation au service de la coopération scientifique internationale ;**
- (3) faciliter les partenariats entre le réseau scientifique et les acteurs socio-économiques sous forme de recherche-action, de co-construction d'innovations, de transferts ;**
- (4) Mobiliser des ressources et financements au service de ces missions.**

Ces missions sont menées dans le cadre d'une stratégie scientifique définie en concertation avec les unités de recherche du réseau scientifique, les établissements fondateurs et les établissements partenaires. Cette stratégie scientifique conjugue deux approches : une approche disciplinaire renforçant le socle de connaissances à la fois théoriques et appliquées par grands domaines scientifiques, et une approche intégratrice, articulant les connaissances de différents domaines pour répondre aux enjeux complexes liant agriculture et société.

Les modes d'action d'Agropolis Fondation sont le renforcement de l'animation du réseau scientifique, le soutien financier de projets scientifiques (recherche et formation) sélectionnés via la mise en œuvre de procédures concurrentielles (appels à propositions) ou de procédures commissionnées, l'établissement de partenariats nationaux et internationaux, le montage de programme de recherche et la réponse à des Appels à Projets nationaux et internationaux.

## 1.2. Domaine d'application

La démarche qualité couvre l'ensemble des activités de la Fondation. Elle a pour vocation de satisfaire aux exigences de la norme ISO 9001-V2015. Après analyse et prise en compte des services et métiers déployés au sein de la Fondation, l'exigence suivante n'est pas applicable :

- 7.1.5.2 - Cette exigence de la norme ne s'applique pas car Agropolis Fondation n'utilise pas d'équipement de mesure pour assurer la conformité du produit aux exigences déterminées.

Libellé : « Programmation, conception et lancement d'appels à propositions, sélection, financement et suivi de projets d'excellence scientifique et de programmes d'accueil de scientifiques internationaux dans le domaine de la recherche agronomique et du développement durable, gestion des ressources financières ».

## 1.3. Processus externalisés

- a) *Comptabilité* : confiée à un cabinet d'expertise comptable, les documents comptables produits sont vérifiés par le secrétaire général avant transmission au commissaire aux comptes qui les valide.
- b) *Etablissement des fiches de paie des salariés et des déclarations fiscales et sociales* : confié au même cabinet d'expertise comptable, vérifié par l'assistante de gestion et le secrétaire général, ces éléments entrent dans le champ des contrôles du commissaire aux comptes.
- c) *Gestion de l'informatique* : cette gestion fait partie des prestations assurées par Agropolis International pour le compte d'Agropolis Fondation.

## 1.4. Engagement de la direction

(extrait de la Politique Qualité)

Pour atteindre un haut niveau de professionnalisme et d'opérationnalité la Fondation a mis en place un système de management de la qualité couvrant l'ensemble de ses activités dans le domaine «*Programmation, conception et lancement d'appels à propositions, sélection, financement et suivi de projets d'excellence scientifique et de programmes d'accueil de scientifiques internationaux dans le domaine de la recherche agronomique et du développement durable, gestion des ressources financières*». Les principaux objectifs de ce système de management de la qualité sont les suivants :

- D'une part de garantir la transparence, la fiabilité, l'efficacité, l'efficacé et la réactivité de ses procédures d'émergence, de sélection, de financement et de suivi des projets soutenus ;
- D'autre part de répondre aux exigences et attentes de ses parties intéressées en matière de mise en œuvre de la stratégie et de gestion des ressources. Les parties intéressées décrites ci-dessous regroupent : établissements fondateurs, bailleurs (notamment ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Agence nationale de la recherche,...), établissements partenaires, unités de recherche du réseau, scientifiques et personnels du réseau, organismes partenaires extérieurs publics ou privés, scientifiques accueillis.

Ce système de management de la qualité a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 : 2015. Les documents relatifs sont consultables à l'adresse [www.agropolis-fondation.fr](http://www.agropolis-fondation.fr).

La direction de la Fondation s'engage :

1. A mettre en place, maintenir et faire évoluer une organisation adaptée à ses ambitions et ses ressources ;
2. A former et responsabiliser les personnels de la Fondation à la mise en œuvre opérationnelle de la démarche qualité ;
3. A assurer une amélioration continue du système de management de la qualité ;
4. A maintenir la certification ISO 9001 de son système de management de la qualité en adaptant ce système aux évolutions de la norme.

Pascal Kosuth - Directeur d'Agropolis Fondation  
Mars 2018

## **2. ORGANISATION**

### **2.1. Parties intéressées liées à la Fondation**

Les parties intéressées liées à la Fondation regroupent les membres fondateurs, les instances, le réseau scientifique, l'équipe opérationnelle.

Les membres fondateurs sont le Cirad, l'INRA, Montpellier SupAgro, l'IRD et l'Université de Montpellier.

Les instances de la Fondation sont :

- le conseil d'administration (CA), organe décisionnel de la Fondation ;
- le bureau permanent du conseil d'administration qui assure le suivi des activités de l'équipe de la Fondation, décide de l'allocation des soutiens, prépare les dossiers soumis à décision du CA ;
- le conseil scientifique (CS) chargé de l'évaluation des projets et actions, consulté sur les grandes orientations scientifiques et le programme d'action du réseau, et donnant son avis sur les propositions d'actions à financer ;
- le groupe des directeurs d'unité (GDU) du réseau scientifique soutenu par la Fondation, dont le rôle est de favoriser la concertation entre les unités pour faire émerger une stratégie concertée, des projets collaboratifs et des propositions.

Le Conseil des Etablissements Partenaires (CEP) est une instance complémentaire, attachée au projet Labex Agro (2011-2019), dont le rôle est de favoriser la communication et la concertation entre les établissements partenaires sur les orientations du Labex Agro.

Le réseau scientifique décrit plus haut est représenté par les directeurs d'unités dans la cadre du GDU et par deux représentants élus au conseil d'administration. L'équipe opérationnelle est en lien direct avec ce réseau scientifique et répond à ses questions.

L'équipe opérationnelle, sous l'autorité du directeur de la Fondation, assure principalement les grandes fonctions suivantes : l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie, le positionnement et la visibilité nationale et internationale de la Fondation, l'animation du réseau scientifique et des partenaires, le développement de nouveaux partenariats, la conception et la gestion des appels à propositions et des actions qui en découlent et la gestion financière et administrative.

Pour déterminer les besoins et les exigences des parties intéressées et évaluer leur satisfaction, l'écoute client est réalisée :

- au sein du conseil d'administration conformément aux statuts, par l'intermédiaire des comptes rendus et de l'analyse des votes ;
- au sein du conseil scientifique par des enquêtes de satisfaction adressées régulièrement aux membres du CS ;
- au sein du GDU dont les membres représentent les scientifiques des unités du réseau qui sont les bénéficiaires des actions de la Fondation ;
- au sein du CEP par des enquêtes de satisfaction adressées à chaque réunion aux représentants du CEP
- auprès des scientifiques ayant déposé une candidature lors d'un appel à propositions, auprès des scientifiques ayant été retenus lors d'un appel à propositions.

### **2.2. Parties intéressées externes à la Fondation**

Les parties intéressées externes à la Fondation regroupent le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Agence Nationale de la Recherche, les bailleurs, les établissements partenaires, les entités et organismes partenaires extérieurs, les scientifiques partenaires extérieurs, les scientifiques accueillis, les prestataires.

Pour déterminer les besoins et les exigences des parties intéressées externes à la Fondation et évaluer leur satisfaction, l'écoute client est réalisée :

- auprès des scientifiques internationaux bénéficiaires d'un soutien de la Fondation pour être accueillis dans les unités du réseau ;
- auprès des partenaires lors des comités de suivi.

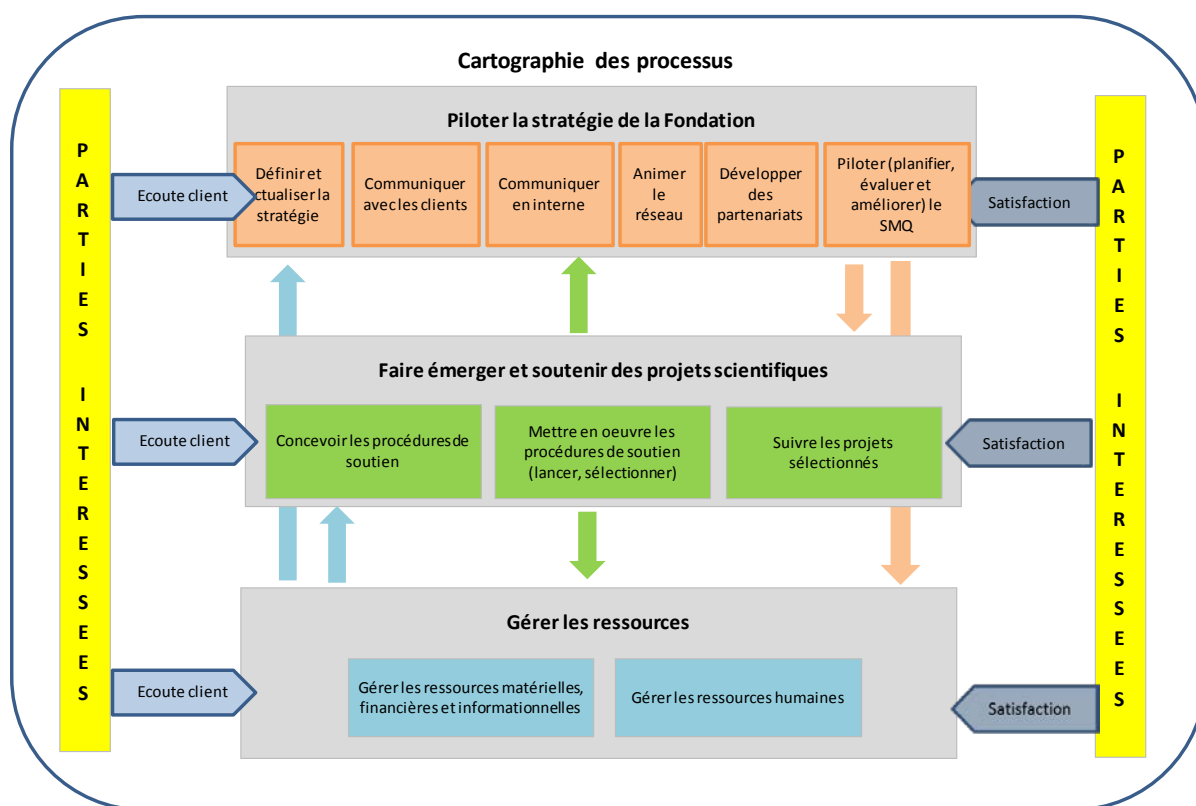
## 2.3. Système de Management de la Qualité

Le système documentaire est constitué :

- de la politique qualité qui indique les axes stratégiques,
- du manuel qualité qui décrit l'organisation,
- de l'ensemble des documents qualité (procédures, modes opératoires, formulaires, enregistrements) qui définissent les principes de maîtrise des processus ou résultant de leur mise en œuvre.

Le tableau et le schéma ci-dessous permettent d'identifier les principaux processus et leurs interactions :

Processus	Pilote
Piloter la stratégie de la Fondation	Directeur de la Fondation
Faire émerger et soutenir des projets scientifiques	Chargée de mission
Gérer les ressources	Secrétaire général



Le soutien aux projets de recherche et de formation est au cœur de la mission générale de la Fondation et de ses missions spécifiques (1), (2) et (3) (cf. 1.1.), et contribue à renforcer la capacité des scientifiques et des établissements à réaliser leurs missions et ambitions. Il fait l'objet d'un processus spécifique "Faire émerger et soutenir des projets scientifiques".

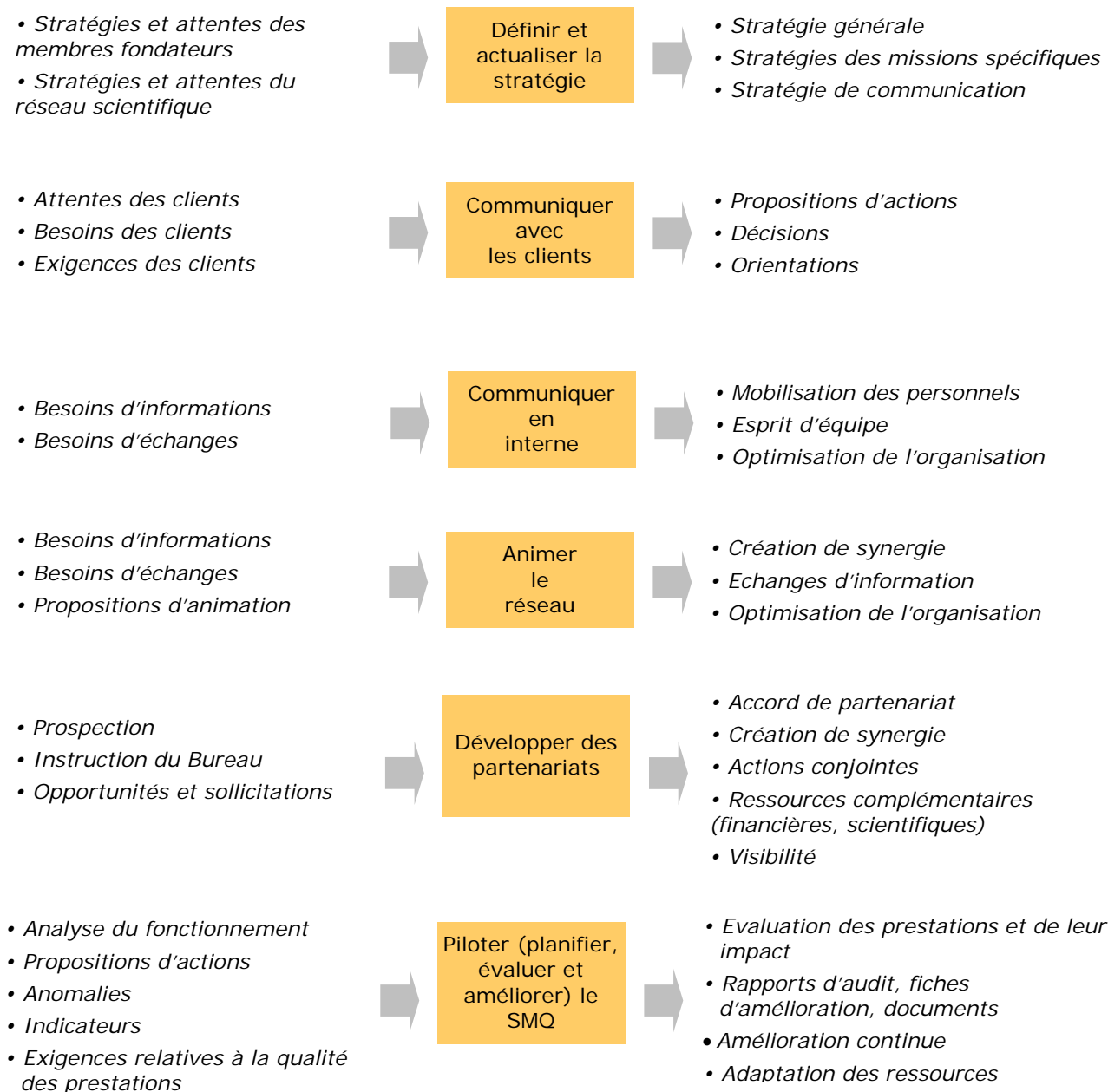
Le dispositif de gestion des ressources humaines et financières fait l'objet du processus "Gérer les ressources". Ce processus assure l'ensemble de la gestion financière et contractuelle tant avec les établissements et porteurs de projets qu'avec les partenaires extérieurs et financeurs. Il sert d'appui au processus "Faire émerger et soutenir des projets scientifiques". Il contribue à la mission générale de la Fondation et à ses 4 missions spécifiques.

La cohérence d'ensemble des actions de la Fondation est assurée par le processus "Piloter la stratégie de la Fondation" qui s'appuie sur les deux processus précédents et leur fournit un cadre, notamment en termes de qualité. Il assure l'animation, la concertation et la communication avec les établissements fondateurs, avec le réseau scientifique, avec les établissements partenaires ainsi qu'avec les partenaires extérieurs au réseau, notamment pour la mission spécifique (4) de mobilisation de ressources extérieures.

Chaque pilote de processus a la responsabilité de s'assurer de la maîtrise et de l'efficacité du processus, d'initier les actions d'amélioration et suivre leur efficacité pour atteindre les objectifs fixés et d'assurer l'amélioration continue du processus.

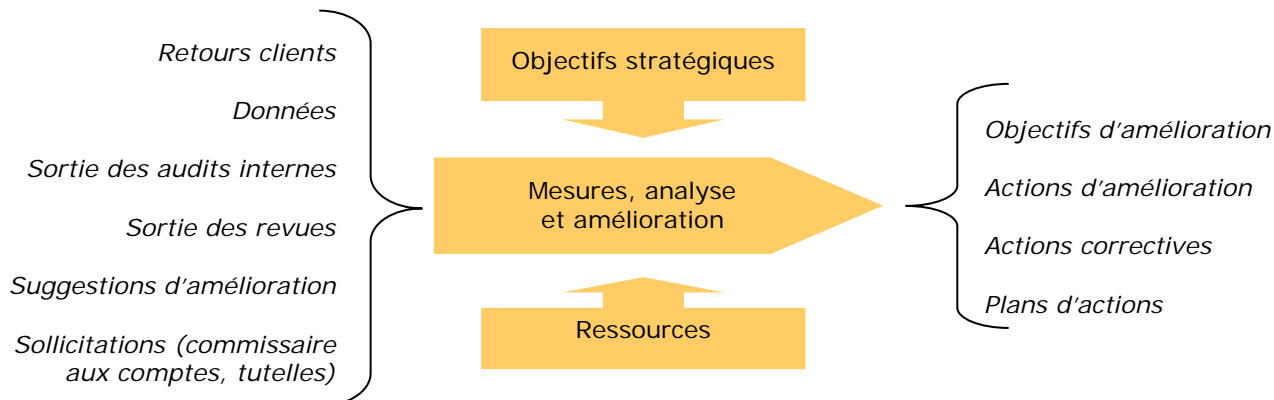
### 3. PROCESSUS « PILOTER LA STRATEGIE DE LA FONDATION »

L'objet du processus est de planifier, évaluer et améliorer les actions de la Fondation pour répondre à ses missions et réaliser ses objectifs. Les fonctions et les responsabilités de chacun sont définies par la direction et communiquées sur le site internet d'Agropolis Fondation. La direction délègue aux collaborateurs les moyens et les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs.



Le sous-processus "piloter le système de management de la qualité" est délégué par la direction à la responsable qualité sous l'autorité du secrétaire général.

La mise en œuvre de l'amélioration continue du SMQ s'effectue notamment lors de la revue de direction, des revues de processus, des audits et des réunions d'équipe intégrant la qualité (au minimum mensuelles), selon le schéma suivant :

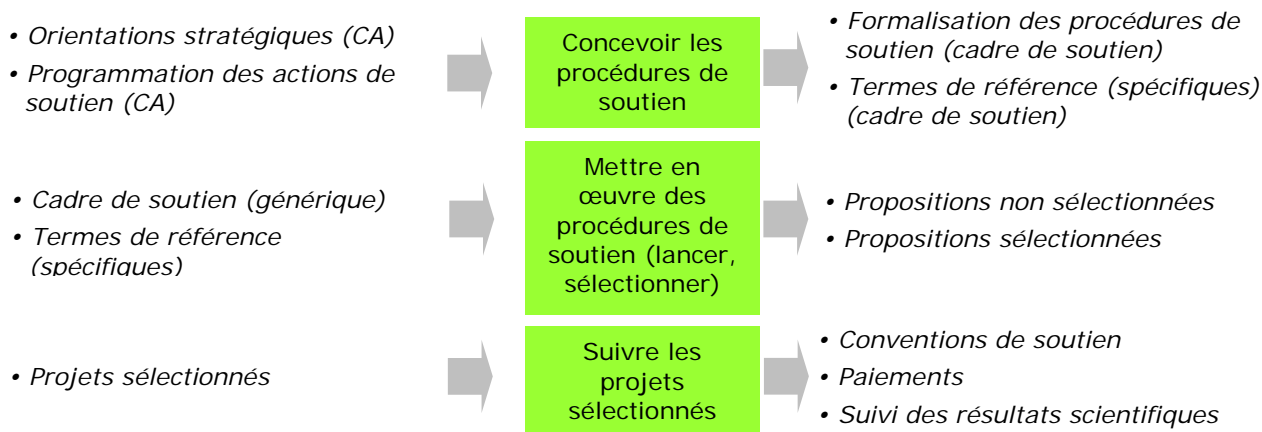


<i>Liste des procédures</i>	
PM01	Maîtrise des documents
PM02	Maîtrise des enregistrements
PM03	Audit interne
PM04	Maîtrise des anomalies
PM05	Maîtrise des actions correctives et actions
PM06	Organiser la réunion du conseil d'administration
PM07	Organiser la réunion du conseil scientifique
PM08	Financement par la Fondation
PM09	Développement de partenariats donnant lieu à un accord de partenariat
PM10	Répondre à un appel à propositions extérieur
PM11	Définir et actualiser la stratégie de la Fondation

#### 4. PROCESSUS « FAIRE EMERGER ET SOUTENIR DES PROJETS SCIENTIFIQUES »

Les données d'entrée sont les exigences légales, les obligations prévues dans la convention d'objectifs entre l'Etat et Agropolis Fondation, les orientations, notamment stratégiques, et les décisions des instances d'Agropolis Fondation, les attentes et les besoins des scientifiques du réseau et de ses partenaires, les attentes et exigences des partenaires financiers de la Fondation.

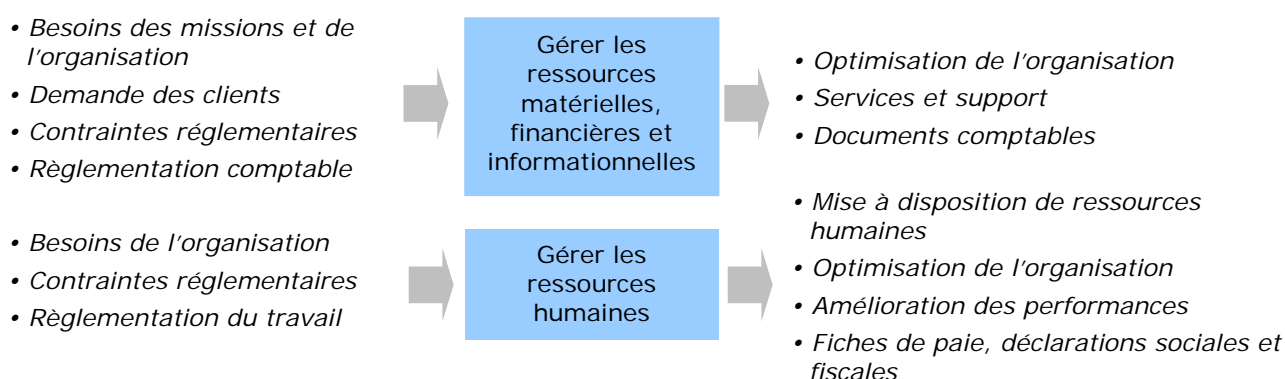
Les données de sortie sont les actes attributifs d'aides ainsi que les décisions et les notifications des projets non retenus ou non recevables. Le processus est structuré en trois phases successives. Sa mise en œuvre peut être adaptée au cas par cas selon le mode des soutiens (soutiens ponctuels, appels à propositions, procédures commissionnées).



Liste des procédures	
PR01	Concevoir le cadre de soutien
PR02	Concevoir et lancer un appel à propositions (AAP)
PR03	Allouer un soutien ponctuel (SP)
PR04	Préparer et modifier une convention de soutien
PR05	Suivre scientifiquement et financièrement un projet sélectionné
PR06	Clôturer scientifiquement et financièrement un projet

#### 5. PROCESSUS « GÉRER LES RESSOURCES »

L'objet du processus est de gérer l'environnement des activités de la Fondation en fournissant les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles, ainsi que les services communs nécessaires pour atteindre les objectifs.



Liste des procédures	
PS01	Gérer les achats
PS02	Rembourser des frais
PS03	Rémunérer les experts-évaluateurs externes
PS04	Rémunérer les salariés
PS05	Rémunérer les membres du CS
PS06	Gérer les congés